



La lettre des directeurs de CIO

N° 45

Lettre spéciale 11 novembre 2012

Pourquoi ?

SOMMAIRE

Pourquoi ? p 1

*Actualité du site
« andcio.org »* p 1

Adhérez ! p 1

*Après l'audience du 6
novembre 2012 au ministère* p 2

AG et journée d'étude p 6

*Bulletin d'adhésion
2011-2012* p 9

Pourquoi une nouvelle lettre spéciale ?

D'ordinaire, l'ANDCIO publie deux ou trois longues lettres dont une à la rentrée, avec des articles exprimant nos positions sur des thèmes de fond ou d'actualité, ou des témoignages de nos collègues des académies.

Entre deux, des lettres spéciales courtes consacrées à un seul thème ponctuent ce cours sinon tranquille, du moins régulier.

En cette rentrée, l'actualité des CIO prend des aspects qui mobilisent notre action et justifient la nécessité et la rapidité de partager notre réflexion avec le plus grand nombre.

C'est ainsi qu'après l'audience au ministère le 6 novembre après-midi, le CA diffuse dès aujourd'hui notre vision de la problématique : les questions qui se posent, les pistes pour trouver les réponses, et aboutir à la mise en place d'une structuration efficace et durable du processus d'orientation en général, et des CIO en particulier.

andcio.org

Entre deux lettres ou deux courriers aux adhérents, des informations d'actualité sont publiées sur le site ; de même des dossiers, des outils, des contributions peuvent être consultés en permanence.

Les éléments ayant servi de base à nos interventions lors de la concertation « refondons l'école de la république » y seront publiés.

Les informations actualisées sur l'organisation de notre 8^{ème} journée d'étude y seront également disponibles.

Abonnez-vous au flux RSS pour ne rien manquer.

N'hésitez pas à utiliser le lien « nous écrire », pour vous exprimer ou poser vos questions.

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Les adhésions reçues après le 30 juin prennent effet immédiatement et valent pour l'exercice 2012-2013 (au tarif de la cotisation 2011-2012).

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.

Directeur de la Publication :
Bob Poisson
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

**Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>**

Après l'audience du 6 novembre 2012 au ministère

L'ANDCIO, représentée par Robert POISSON et Yvan SOULELIAC, a rencontré le 6 novembre 2012 Daniel ASSOULINE, conseiller du ministre sur la question de l'orientation.

Plutôt qu'un compte-rendu détaillé, nous choisissons un relevé synthétique des points-clés de notre entretien, ainsi que nos commentaires et nos réflexions à l'issue de l'entretien.



Une confirmation des hypothèses :

- Le projet gouvernemental est bien de « remettre » aux régions le réseau des CIO comme base de la construction du service public régional de l'orientation.
- Ce qui est entendu par réseau des CIO c'est : Des murs, une implantation, des personnels volontaires dont avant tout les DCIO, un pilotage.
- Il serait proposé aux DCIO d'être détachés dans les régions. On nous assure que la compétence des DCIO est parfaitement reconnue et que les régions souhaitent que le plus grand nombre puisse rejoindre le SPRO (service public régional d'orientation).
- Les régions souhaitent n'intégrer au SPRO que les COP volontaires. Elles ne souhaitent en aucun cas démarrer ce service avec des personnels qui traineraient les pieds. Droit d'option à intégrer le SPRO où à travailler dans le cadre de l'EN.

L'hypothèse de « l'autorité fonctionnelle » de la région est donc à-priori abandonnée.

- Le cadre de conventionnement qui aboutirait à cette mise en œuvre se ferait région par région au travers d'accords annuels entre recteurs et présidents de région.
- Pour ce qui concerne l'Education Nationale, une politique de formation des personnels enseignants serait mise en œuvre de manière obligatoire dans le cadre des ESPE (Ecole Supérieures du Professorat et de l'Education). Ces formations associeraient les enseignants et les COP dont la spécialité reconnue leur permettrait d'être des conseillers techniques en la matière.
- Sans que ce soit très clair, la nomination des COP en établissement comme lieu d'exercice serait associée à ce choix de l'éducation nationale. Les tâches de « psychologue de l'éducation » semblent également associées à ce choix.
- Les dispositions techniques liées à ces hypothèses sont loin d'être arrêtées. Au contraire, l'Etat remet la question de ce service régional aux régions : à elles, et notamment à l'ARF de prévoir les dispositions utiles ; les mises en œuvre région par région devront régler dans le cadre de conventions l'ensemble des problèmes qui se posent.

- Enfin, plus on s'approche du moment où les régions devront effectivement prendre la charge de ce SPRO, plus, nous dit D. Assouline, les doutes surgissent et les difficultés techniques se font jour. Si finalement, les régions ne se saisissaient pas de ce réseau des CIO, alors l'Etat resterait seul devant le problème, sans réelle solution envisagée...

Des questions et des inquiétudes :

Le schéma qui est proposé pour l'instant est source de nombreuses inquiétudes. Certes, nous pouvons entendre l'argument selon lequel il existe toujours des craintes et des résistances face au changement.

C'est même une notion que nous connaissons par notre pratique professionnelle-même.

En l'occurrence, nous avons des interrogations qui ne sont pas sur le registre de la résistance au changement. En voici quelques-unes :

- **La formation du citoyen.**

La France accorde une grande importance à cette notion dans son système éducatif, et l'étend à la nécessaire acquisition par les jeunes d'une véritable **culture sociale économique et professionnelle**. Mais celle-ci ne peut pas être désincarnée : si elle n'est pas reliée au parcours que le jeune doit construire, elle n'aura aucun sens.

Or, on sait bien quelles sont les résistances des enseignants pour aborder cette question de manière transversale, car on a au moins un précédent : L'éducation à la citoyenneté devait être partagée entre d'un côté les professeurs d'Histoire-Géographie-Education civique, et de l'autre tous les autres enseignants qui devaient y participer.

Cela n'a jamais marché.

Le PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) pourrait être un vecteur de cette culture, mais depuis son instauration, le constat est accablant : dans le meilleur des cas, il n'est pas opérationnel et dans le pire, il est centré sur la découverte de l'enseignement professionnel, ce qui conduit les élèves (des milieux les plus modestes bien entendu) à choisir la voie professionnelle. Les seuls cas de réussite sont ceux où les équipes ont réellement été accompagnées dans sa mise en œuvre. Or, ce sont généralement les CIO qui ont réalisé cet accompagnement. Qui s'en chargerait désormais ?

- **L'accompagnement des réformes.**

La politique nationale en matière éducative est pilotée au niveau académique, voire départemental, mais elle est souvent accompagnée dans les Bassins d'Education et de Formation par les CIO.

La question qui se pose donc est de savoir qui sera chargé de cet accompagnement, en sachant que les relations entre établissements scolaires sont parfois difficiles et que le CIO est sollicité parce qu'il représente précisément la neutralité dont chacun reconnaît la nécessité.

- **Risque de scission entre information-orientation et pédagogie-culture.**

C'est la question cruciale :

S'il y a d'un côté l'orientation scolaire, et de l'autre la dimension des métiers, de l'insertion, de la formation continue, on va exactement à l'inverse de tout ce qui est préconisé, et qui figure clairement dans le socle commun de connaissances et de compétences, notamment à travers le pilier « autonomie et initiative »

Or, comment articuler les deux, en sachant que le modèle proposé désarticule les CIO, qui sont les plus à même de faire le lien ?

- **Appauvrissement des CIO**

Le système qui est proposé va conduire à un appauvrissement de ce qui fait la richesse et la force des CIO : structure d'accueil neutre, à l'interface du scolaire, de l'insertion, de l'entreprise, chargée de l'analyse du fonctionnement du système. Par ailleurs, il sera impossible d'organiser un réel accueil spécifique du public, avec les seuls COP volontaires. Il faudra donc inévitablement faire appel à d'autres personnels : lesquels ? On ne peut pas envisager un système de qualité en déplaçant des agents comme des pions sur un échiquier.

- **Incohérence du système**

L'orientation est par essence un système d'interactions complexes, qui demande à être gérée de manière intégrée. Or, le schéma proposé risque de produire l'inverse en coupant le CIO de son ancrage dans l'Education Nationale. Dès lors, de nombreuses questions se posent :

Comment seront conçues les opérations d'affectation ?

Comment les opérations d'information tout public, du type Salon ou Carrefour seront-elles organisées en sachant que les CIO y jouent un rôle majeur et que le succès de ces opérations tient à la préparation en amont, dans les établissements, réalisée avec les CIO ?

Des opportunités à saisir :

Il a été indiqué assez clairement par Daniel Assouline que ce qui serait « donné » aux régions est finalement un « réseau de compétences de professionnels formés à haut niveau ».

Notre structuration est la plus forte de tous les réseaux (COP, DCIO, IEN-IO, CSAIO) et cela nous donne la capacité de porter nos valeurs dans le nouveau système qui se mettra en place.

Pour l'ANDCIO, c'est bien la question institutionnelle qui se pose et cette question ne pourra être résolue qu'avec la mise en place d'une organisation administrative et financière à la hauteur des enjeux.

Quelle que soit la forme retenue au final (établissement public avec conseil d'administration à l'image des lycées agricoles, GIP, association ou autre), il faudra que les valeurs de la profession soit portées, explicitées, mises en œuvre au cœur des régions.

Tous les risques signalés au paragraphe précédent ont vocation à être résolus par la volonté d'aller enfin au bout de la démarche : considérer que **l'orientation en tant que sujet central a besoin d'une structuration administrative de type établissement** qui permette de résoudre les problématiques signalées ci-dessus.

Le risque principal (D. Assouline en a convenu) reste celui d'une scission entre d'une part l'information-orientation et d'autre part le monde de la pédagogie et de la culture.

Seule une gouvernance partagée entre l'état et **les collectivités territoriales** peut résoudre les problèmes, en évitant les risques de scission.

Quel que soit le nom qu'ils sont appelés à prendre à l'avenir, l'existence des CIO, c'est-à-dire la conservation des valeurs et de l'éthique qui a marqué la genèse et l'évolution de nos services, est plus que jamais liée à la créativité et la réactivité dont a toujours fait preuve notre profession quel que soit le cadre qui lui a été donné.

Aujourd'hui, entre le dépérissement annoncé des CIO sous une tutelle d'état, d'ores et déjà effectif dans bien des cas, et « l'aventure » (car il s'agirait bien d'une aventure et nous osons dire d'une belle aventure) qui consiste à restructurer l'orientation en France sur des bases nouvelles, la deuxième option pourrait être la moins mauvaise. A deux conditions : ne pas se laisser inhiber par le souvenir de la régionalisation totale envisagée en 2003, et ne pas laisser brouiller les pistes par des hypothèses par trop hasardeuses.

En tout état de cause, nous pensons qu'il vaut mieux que la base de ces changements se fasse à travers nos CIO (histoire, valeurs, formation) que de laisser à d'autres le soin de réinventer un système en dehors de notre présence.

Les contacts que nous avons eus ces derniers mois montrent que l'ANDCIO n'est plus la seule à penser, et à avancer l'idée, que le statut institutionnel des CIO sera la condition d'un transfert aux régions produisant plus d'améliorations que de difficultés.

Par ailleurs, au moment de structurer tout cela, les régions vont ressentir très vite toute la difficulté de la question. Habités à gérer sous la forme de participations dans des associations ou par des subventionnements divers, elles vont se retrouver à la tête d'un service.

Nos compétences de directeurs et directrices commencent à ce point précis : concevoir l'ingénierie du système va demander énergie et savoir-faire. Encore une fois c'est l'ensemble du réseau qui est concerné du COP au CSAIO. Saura-t-on saisir ce tour du destin comme une opportunité ou s'arrêtera-t-on aux difficultés pour disparaître peu à peu du paysage ?

La Journée d'étude, une fois de plus comme moment clé pour les directeurs et directrices :

Lors des journées de la concertation « Refondons l'école de la République », nous sommes parvenus à faire passer la notion de « culture sociale, économique et professionnelle » qui a été reprise dans le rapport.

Nous avons également choisi ce thème pour notre journée, car il va devenir central :

Un grand service public de l'orientation ne peut pas séparer la guidance du conseil, ne peut pas séparer la culture sociale économique et professionnelle de l'information-orientation. Or, le schéma proposé à ce jour pour le transfert des CIO aux Régions entraînerait une désarticulation du système qui le rendrait inopérant, à tel point que certaines Régions commencent à s'en rendre compte. Pour pouvoir analyser les enjeux à l'œuvre, nous aurons besoin d'une conception claire des fondements pédagogiques que sous-entend la mise en œuvre annoncée par la loi d'un droit à l'orientation tout au long de la vie.

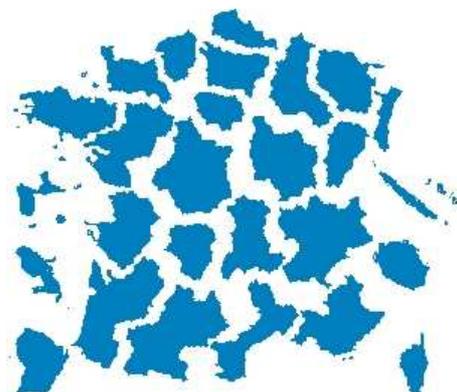
Ce thème de la culture est donc un de ceux qui nous permettront de faire avancer nos positions.

Vous constaterez également que nous avons prévu un temps important réservé à la discussion entre directeurs et directrices. Le moment est sans doute plus crucial que jamais : si demain, chacun d'entre nous se retrouve seul dans son coin à prendre la décision de rejoindre ou pas la région, on imagine bien les difficultés que nous allons ressentir les uns et les autres devant les circonstances locales de nos lieux d'implantation.

Nous croyons fondamental de nous regrouper pour en parler. **Il n'existe pas d'autre espace collectif exclusivement consacré aux directeurs et directrices que celui que nous vous proposons.**

Nous pouvons vous affirmer que nous allons bientôt être en première ligne de ce qui va être décidé.

A nous d'essayer de prendre notre destin en main plutôt que de subir le cours de l'histoire chacun dans notre coin.



A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise, **le vendredi 23 novembre 2012**, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa

8^{ème} journée de réflexions-débats

Thème de cette année :

**« Refondons l'école de la République. Et les CIO ?
Culture sociale, économique et professionnelle :
les fondements de l'orientation tout au long de la vie. »**

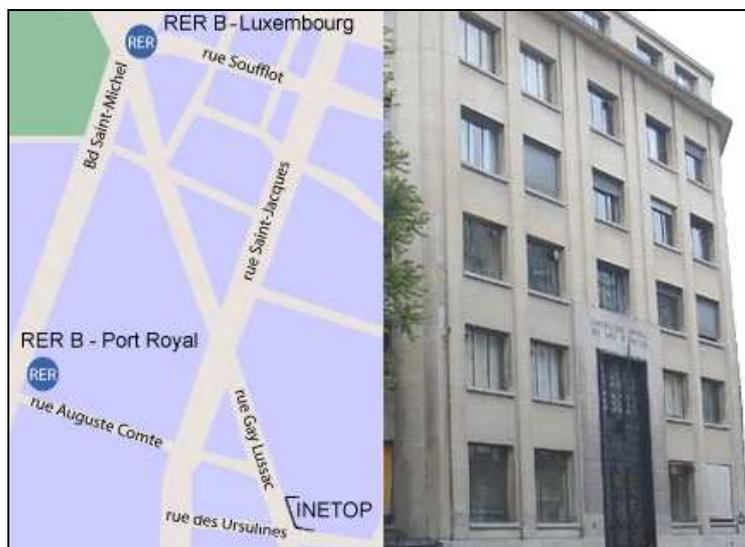
Après la publication du rapport « Refondons l'école de la République » et avant le vote de la loi d'orientation et de programmation pour l'École, des questions restent encore entières concernant le rôle que peuvent jouer les CIO dans la rénovation du collège (donner aux élèves une culture économique, sociale, et professionnelle), dans la préparation de l'orientation à l'issue de la 2^{nde} générale, technologique (et professionnelle ?), dans la lutte contre le décrochage, dans la mise en place du SPO (question de la coordination, question du pilotage)...

Des précisions seront données dans notre prochaine lettre et sur notre site sur les intervenants et l'organisation de la journée.

Dans les locaux de l'INETOP, à Paris

41, rue Gay Lussac, 75005 PARIS

Tél : 01 44 10 78 10



Programme : *Le déroulement prévisionnel de la journée s'établit ainsi :*

Le matin :

- De 9h à 10h15 : **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**
 - rapport d'activité, rapport moral, bilan financier,
 - perspectives, questions diverses

L'assemblée générale de l'ANDCIO est ouverte aux adhérents et sympathisants. La participation aux votes sera réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2011-2012 ou 2012-2013.

Fin de matinée : **Début de la JOURNEE D'ETUDE**, Thème général :

**« Refondons l'école de la République. Et les CIO ?
Culture sociale, économique et professionnelle :
les fondements d'une orientation tout au long de la vie. »**

- De 10h30 à 12h15 : -

- **Intervention de Thierry BERTHET**, Directeur de recherche au CNRS, membre du groupe d'experts du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie, Directeur du CEREQ Aquitaine, chercheur à l'IEP de Bordeaux, Président du Conseil scientifique d'Aquitaine Cap Métiers (association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi)

- **Intervention d'Emmanuelle REILLE BAUDRIN**, Chargée d'enseignement à l'INETOP et de recherche au CRTD (Centre de recherche sur le travail et le développement) :

« CIO, Orientation et Institutions : un espace potentiel pour des conflits dynamiques. »

- échanges

- 12h30 : Pause déjeuner

L'après-midi : **Suite de la JOURNEE D'ETUDE** :

- De 14h30 à 16h45 : Débat engagé avec les membres de l'ANDCIO, les personnes présentes : à partir de l'enquête menée en 2012 auprès des CIO, pointant une hétérogénéité importante selon les académies (plateformes de décrochage, SPO..), comment retrouver une culture commune de DCIO, quelle position l'ANDCIO doit-elle adopter quant au pilotage du SPO ?...

- 17h 00 : **Clôture des travaux**

Cette organisation encore susceptible d'évolution sera précisée dans les semaines à venir. Les relances seront actualisées ; programme et documents d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'association :

<http://www.andcio.org>

Cette année encore, notre journée, constitue un évènement de portée nationale. Elle permettra aux participants de dialoguer avec des responsables dont les attentes, les représentations, les projets seront susceptibles de déterminer les perspectives d'avenir de nos services.

La participation aux frais d'organisation est de 20 euros. (Cette somme sera déduite de la cotisation 2011-2012 pour les adhérents.)

Il est important de réserver sans délai votre participation en retournant le bulletin de participation, complété et accompagné d'un chèque de vingt euros à l'ordre de l'ANDCIO.

**BULLETIN DE PARTICIPATION à la journée de Réflexions-débats du
23/11/2012**

A retourner, complété, par retour de courrier, à :

**ANDCIO, Dominique BOUTEILLE - CIO passerelle du Pertuis
91940 LES ULIS**

M. Mme Melle (1) NOM : _____ Prénom : _____

Lieu d'exercice : CIO ETAT / CIO COLLECTIVITE - DRONISEP - SAIO (1)
AUTRE (précisez) :

Code postal, VILLE :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Participera à la journée de réflexions-débats organisée par l'AND-CIO le 23 novembre 2012.

- Je règle ma cotisation 2012/2013 et je joins un chèque de 45 euros à l'ordre de l'ANDCIO (si vous êtes nouvel adhérent, ou si votre situation a changé, joignez un bulletin d'adhésion) **NB La cotisation inclut la participation à la journée**
- Je règle ma participation à la journée et je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de l'ANDCIO
- Je réglerai ma participation le 23 novembre (un règlement immédiat, si possible avant le 16 novembre, vous évitera l'attente à l'entrée de la salle)

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

✂

POUVOIR

Je soussigné(e) : (Nom, prénom, affectation)

donne pouvoir à : (Nom, prénom, affectation)

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ANDCIO du 23 novembre 2012

Le _____ 2012,

Signature

N.B.: Le mandataire et le mandant doivent être à jour de leur cotisation 2011-2012 ou 2012-2013



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2012 – 2013

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

ACADEMIE :

NOM : M. Mme Melle ⁽¹⁾

Prénom :

Attention ! Toutes les rubriques sont à renseigner, même en cas de ré-adhésion.

Lieu(x) d'exercice : CIO ETAT COLLECTIVITE – DRONISEP – SAIO – AUTRE (à préciser) ⁽¹⁾: VILLE(S) :

Si vous exercez sur plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous

Adresse (si plusieurs, celle de votre résidence administrative) :

Tél. :

Fax :

Mél du service (CIO – SAIO – DRONISEP - AUTRES) :

Mél DCIO professionnel :

Mél DCIO personnel : *(pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site)*

Éventuellement, ancienne affectation (académie - ville) :

Adresse personnelle : *(facultatif)*

Fait à _____, le _____

Signature,

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2011-2012 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement à la trésorière (adresse ci-dessous), ou au délégué académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique (*écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus*).

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2012 au 30.09.2013.

Trésorière : Dominique BOUTEILLE – CIO passerelle du Pertuis 91940 LES ULIS

Tél. 01 69 28 59 81 – Courriel : domibouteille@wanadoo.fr